

## BULLETIN DE L'ANCE

**Editeur:** Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)  
Boîte postale 255, L - 4003 ESCH-SUR-ALZETTE  
**Notre site web :** [www.ance.lu](http://www.ance.lu)

**Parution:** Au moins 4 x par année

**Abonnement:** Veuillez verser la somme de **15 € sur le compte:**  
**CCPL: IBAN LU37 1111 0029 7767 0000**  
avec la mention: Abonnement bulletin ANCE  
Pour tout renseignement complémentaire , veuillez vous adresser à:

**Charles SCHMIT, président**

6, op Grisel  
L - 7421 CRUCHTEN  
Tél. et Fax : 81 68 80 (privé), 33 34 20 433 (bureau) ou 33 34 20 1 (central)  
Fax.: (bureau) 33 32 56 – Mobile : 091 92 92 55  
Bureau : Université de Luxembourg ; B.P. 2 – 7201 WALFERDANGE  
e-mail: [charel.schmit@uni.li](mailto:charel.schmit@uni.li)

**Danielle LELLINGER, secrétaire**

50, Chaussée de Kervuen  
B - 1160 BRUXELLES  
Tél. 0032 26 60 02 83  
e-mail : [danielle.ellingier@skynet.be](mailto:danielle.ellingier@skynet.be)

**Paul DEMARET, trésorier**

70, Val des Aulnes  
L - 3811 SCHIFFLANGE  
Tél: 54 15 54 (privé) ; 26 29 32 50 (Centre de Médiation)  
Fax : 26 29 32 59 (Centre de Médiation)  
e-mail: [paul.demaret@mediation.lu](mailto:paul.demaret@mediation.lu)

- L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'ECOSOC et du Conseil de l'EUROPE.
- L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:
  1. Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis
  2. promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social
  3. soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants
  4. promouvoir la formation continue des professionnels du secteur
  5. mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives
  6. collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés
  7. publier régulièrement un bulletin
  8. collaborer activement aux travaux de la FICE
  9. favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative